

Déclaration FNEC-FP-FO 13

au CHSCT Départemental du 11 octobre 2018

Cette réunion du CHSCT intervient à l'heure du bilan de rentrée. Pour FO, ce bilan est préoccupant. Nous constatons à travers les tournées que nous entreprenons, à la rencontre de nos collègues des écoles, collèges et lycées, à travers les remontées que nous font nos militants et adhérents, que les conditions de travail sont toujours plus dégradées.

Comme nous l'avons dénoncé dans les différents CT préparant les conditions de cette rentrée, les moyens déployés dans notre département sont bien insuffisants. Ils ne permettent pas de faire face à la croissance démographique, forte et durable, en particulier dans l'aire urbaine marseillaise. Les enseignants manquent mais aussi les surveillants, les AESH, les médecins scolaires, les infirmières, les PsyEN, les AS, les personnels administratifs ; aucun service n'est épargné !

Dans un trop grand nombre d'établissements, les classes sont chargées, surchargées, parfois au-delà même des seuils fixés par l'administration elle-même.

Cette hausse d'effectif accroît la lourdeur de la tâche, rend plus difficile pour l'enseignant la gestion de la classe, le suivi des élèves, en particulier des plus fragiles. Stress et fatigue sont en hausse et s'ajoute parfois aussi un sentiment d'impuissance face à l'accumulation de difficultés scolaires, socio-économiques voire médicales, quelquefois insolubles.

Parce qu'il en va de la qualité des conditions de travail des agents au quotidien, FO revendique des créations de postes qui doivent permettre de faire baisser partout le nombre d'élèves par classe ! Une exigence incontournable s'impose d'ores et déjà à l'administration : les repères fixant les effectifs par classe, en primaire comme dans le secondaire, doivent être pleinement respectés.

Si les moyens sont insuffisants, les locaux scolaires disponibles le sont aussi. FO alerte solennellement monsieur l'IADASEN concernant la situation des collèges Marie Laurencin, André Chénier et Gaston Deferre, pour ce dernier déjà évoquée ici même en juin dernier.

- Le collège Marie Laurencin a dû accepter l'ouverture d'une DAS (division accueillante de secteur) courant juillet afin de scolariser des élèves sans affectation sur leur établissement de secteur. Ce petit collège de XXX élèves, conçu en préfabriqué, coincé entre le collège Wallon et l'école Sinoncelli, connaît d'ores et déjà des difficultés notamment pour héberger les demi-pensionnaires.
- Au collège André Chénier, une classe de 6^{ème} supplémentaire a été ouverte fin août portant à près de 600 le nombre d'élèves. Dans plusieurs classes, c'est l'entassement et dans les couloirs et les escaliers, à certaines heures, l'embouteillage !
- Le collège Gaston Deferre connaît une situation identique. Sa capacité d'accueil est désormais atteinte. Une augmentation d'effectif est inenvisageable, sauf à négliger la sécurité de tous.

Concernant le premier degré, FO réitère sa demande d'un suivi précis des écoles concernés par des travaux de rénovation en particulier sur la ville de Marseille. Des informations précises au sujet de la nature des travaux, de leur durée et des aménagements prévus doivent également être donnés aux enseignants concernés.

Si les collectivités, depuis les textes de la décentralisation, sont responsables de la construction et de l'entretien des collèges et des lycées, il est aussi vrai le MEN est seul garant des conditions de travail des agents qu'il emploie. FO réclame donc le respect du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 : les personnels doivent disposer de locaux qui leur permettent d'exercer dans des conditions propres à garantir leur sécurité, leur santé et la qualité de leurs conditions de travail.

La dégradation des conditions de travail en cette rentrée est également, pour FO, la conséquence de la mise en œuvre de l'inclusion scolaire. Des collègues nous font remonter la situation d'enfants non pris en charge, soit que les Equipes éducatives n'aient pas été réunies, soit que les notifications n'aient pas encore donné lieu à la désignation d'AESH. Il arrive également que les quotités attribuées ne permettent pas un accompagnement au cours de la totalité du temps scolaire, laissant l'enseignant sans ressource et en souffrance face aux difficultés rencontrées. Ces situations génèrent des tensions dans la relation pédagogique et souvent, de plus en plus, dans les relations entre les parents et l'école. Les retombées en termes de RPS sont considérables.

FO tient à alerter concernant certains cas où manifestement l'inclusion n'est pas le dispositif adapté. Nous réclamons la création de places supplémentaires en IME, seule structure à même de scolariser des enfants dont le handicap impose des soins et un suivi médical régulier.

Nous terminerons cette déclaration en évoquant la réforme des retraites. FO réaffirme son indéfectible attachement au CPCM, pilier essentiel du statut général. Nous revendiquons le maintien du mode de calcul actuel de nos pensions, sur la base de 75% du salaire des 6 derniers mois. Nous refusons la mise en place d'un régime dit « universel » ou par « points » qui conduirait à une baisse générale du montant des retraites et à une disparition progressive d'un système solidaire conçu sur le principe de la répartition, laissant place à des fonds de pensions gérés par des financiers soucieux de leur seul profit !